



CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE DORDOGNE
295 Boulevard des Saveurs
CREAVALLEE NORD
COULOUNIEUX-CHAMIER
24660 PERIGUEUX
Tél : 05 53 35 88 88
Fax :

N° Siret : 18240001000191

N° TVA Intracommunautaire : FR 53182400010

Référence à rappeler : 2025 / TR2504381

Objet : OUGC DORDOGNE IRRIG 2025 2026

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 15044 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2504381
Exercice : 2025
Date : 13-10-2025
Page : 1 / 1

TRUEL WILLIAM
LIEU-DIT LES PLACES
46120 ESPEYROUX
FRANCE

Prestataire : HUGON DE MASGONTIER BENILDE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
165691 OUGC_FORFAIT FIXE DOSSIER Forfait fixe dossier	1	40,000	40,00	20,00
165693 OUGC_PLAFOND PREL RETENUE Forfait plafonne retenue deconnectee	1	25,000	25,00	20,00

VARC
le 13/02/26

Régime de TVA : Encaissements

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	65,00		65,00
Base de TVA	65,00		65,00
Montant TVA	13,00		13,00
Total TTC	78,00		78,00
Net à payer	78,00		78,00

Règlement par virement sur le compte DGFIP de la CDA DORDOGNE ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA DORDOGNE

IBAN : FR761007124000000100010226 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 24000 00001000102 26

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner



Etablissement : D24S01 CDA DORDOGNE

0916273 TRUEL WILLIAM

Date échéance : 13-11-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504381

CHQR Paiement par chèque à l'échéance

Montant Net en EUR :

78,00

Payez votre facture sur le site paiement-en-ligne.chambres-agriculture.fr. Utilisez le code facture : QD24S012025TR2504381